

Guide des aides aux départs en classes de découvertes

Savoie & Haute-Savoie

Maternelles & Primaires



*Année scolaire
2025 & 2026*

Les séjours scolaires en classe de découvertes offrent aux élèves une occasion unique d'enrichir leur parcours. Ils favorisent l'épanouissement personnel, la découverte de nouvelles expériences collectives et le développement de compétences sociales essentielles. Les séjours scolaires leur permettent d'apprendre autrement, d'explorer leur environnement et de renforcer leur esprit d'équipe tout en créant des souvenirs inoubliables.

Cependant, l'organisation de ces séjours peut représenter un défi, sur les plans logistique et financier notamment. Heureusement, de nombreuses aides sont disponibles pour soutenir les départs en classes de découvertes.

Ce guide a été conçu pour vous fournir une information claire et directe sur les dispositifs et subventions disponibles, afin de vous accompagner dans la réalisation de vos séjours scolaires



Les aides nationales

- ▶ **"Enfance & Montagne"** : maternelles (si accompagnées d'une classe de primaires) et primaires (p4)
- ▶ **"Ma classe en voyage"** : maternelles et primaires (p4)

L'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination des écoles d'Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ **Aide au transport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** : primaires (p5)

Les aides du Département de la Savoie à destination des écoles savoyardes

- ▶ **"Aide aux classes de découvertes"** : maternelles, primaires (p6)
- ▶ **Aide "Coup de pouce"** : maternelles et primaires (p6)
- ▶ **Aide aux courts séjours** : maternelles et primaires (p7)

L'aide du Département de la Haute-Savoie à destination des écoles haut-savoyardes

- ▶ **"Aide aux classes de découvertes"** : maternelles et primaires (p7)

Autres aides possibles

- ▶ **"Trousse à projets"** : maternelles et primaires (p8)
- ▶ **Autres aides possibles** : maternelles et primaires (p8)

Les aides nationales

"Enfance & Montagne"

Maternelles
Primaires

Le "Syndicat National des Moniteurs du Ski Français" (SNMSF) s'engage à redonner une place significative aux séjours en montagne au sein du parcours éducatif de l'enfant. Ce fond existe grâce au soutien de divers mécènes afin d'organiser chaque année de nombreux séjours éducatifs, qui offrent aux élèves des expériences enrichissantes en pleine nature liées à la découverte de la montagne.

Les critères d'éligibilité

- Le séjour doit se dérouler sur un **territoire de montagne** (min 700 m d'altitude pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie).
- La durée du séjour est de **4 nuitées minimum**.
- Le projet pédagogique et le programme du séjour doivent être en lien avec la montagne.
- Les demandes et les pièces justificatives doivent être transmises en ligne via le site : [Enfance et Montagne](#).



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Ma classe en voyage" de Jeunesse au Plein Air et la "Trousse à projet".

Quand faire la demande d'aide ?

Pour un séjour en 2025/2026, il est possible de déposer votre demande dès le 1er jour de rentrée en septembre 2025.



Le montant est variable en fonction des fonds disponibles.

Etapas de la demande

1. Sollicitation la demande sur la plate-forme en ligne "Enfance et Montagne" : [En savoir plus](#)

- Coordonnées de l'enseignant.e porteur du projet
- Nombres d'élèves présents dans la classe
- Devis de l'hébergement et le lieu de séjour
- Projet pédagogique
- Programme du séjour
- Type de séjour
- Envoi des factures

2. Traitement de la demande et réponse avant la fin décembre.

3. Attribution des fonds sous réserve de la validation par le comité d'attribution et réception de la facture d'hébergement acquittée et du RIB de l'école, celle-ci ayant 3 mois après la fin de séjour pour transmettre ces éléments.

Contact :

contact@enfanceetmontagne.fr
04 76 90 87 36
<https://www.enfanceetmontagne.fr/>



"Ma classe en voyage"

Maternelles
Primaires

"Ma classe en voyage" est un dispositif d'aide au départ en classes de découvertes, proposé par Jeunesse Au Plein Air (JPA) en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et "Enfance et Montagne". Les établissements scolaires peuvent soumettre leur demande à JPA, sous réserve de respecter certains critères d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité

Pour les maternelles :

- La durée du séjour est de 1 à 3 nuitées.
- L'établissement scolaire se situe dans un **Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)** ou dans une **commune de moins de 2000 habitants**.

Pour les primaires :

- La durée du séjour est de **minimum 4 nuitées** et de maximum 14 nuitées.
- Le séjour doit se dérouler dans **l'Union Européenne**.
- L'enfant doit avoir **entre 3 et 18 ans pendant le séjour**.
- Un **cofinancement est obligatoire** (CAF, commune,...).
- Les quotients familiaux sont demandés lorsque l'école n'est pas située en QPV ou dans une commune de moins de 2 000 habitants.



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Enfance et Montagne".



Pour les maternelles : 200€ pour une classe de moins de 20 élèves et 300€ pour une classe de plus de 20 élèves.

Pour les primaires : le montant est variable (en fonction du nombre d'élèves dont les parents possèdent un quotient familial inférieur à 900) : de 115 à 1 200€ (par classe).

Etapas de la demande

1. Se connecter à la plateforme de Jeunesse au Plein Air :

[Plate-forme Ma classe en voyage](#)

L'enseignant.e doit transmettre les justificatifs suivants :

- Attestation de paiement CAF des parents (si l'école est hors QPV ou dans une commune de - 2000 habitants)
- Dernier avis d'imposition à demander aux parents
- Attestation AME ou attestation sur l'honneur du chef.fe de l'établissement
- Attestation MDPH ou MDA (pour les enfants en situation de handicap)
- Attestation de la commune à fournir indiquant que la commune compte moins de 2 000 habitants

2. L'instruction du dossier par JPA est d'environ 15 jours.

3. Attribution des fonds.

Quand faire la demande d'aide ?

- Minimum 3 mois avant le départ
- Maximum 1 mois avant le départ

Contact :

Jeunesse au Plein Air
01 44 95 81 28
classe.voyage@jpa.asso.fr
<https://jpa.asso.fr/classe-de-decouvertes-ma-classe-en-voyage/>



L'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination des écoles d'Auvergne-Rhône-Alpes

Primaires

Aide au transport

L'aide au transport de la Région Auvergne Rhône-Alpes consiste à prendre en charge les frais de transport entre l'établissement scolaire et le lieu du séjour scolaire et également le transport jusqu'aux lieux de pratique des activités. Cette aide concerne tous les séjours organisés à la montagne en Auvergne Rhône-Alpes par des écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat avec la Région.

Les critères d'éligibilité

- Le séjour doit se dérouler sur un territoire en zone de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le programme pédagogique doit être rédigé et avoir une dominance d'activités en lien avec la montagne.
- La durée du séjour est de 4 nuitées minimum (ou 3 minimum si la semaine compte un jour férié).

Quand faire la demande d'aide ?

Pour l'année 2025-2026, et sous réserve de la reconduction du dispositif, les dates et délais seront communiqués ultérieurement.

Etapes de la demande

1. Identification de la structure qui paye le transporteur (écoles, mairies, associations de parents d'élèves,...).

- Constitution et dépôt du dossier de demande : [Lien vers la plate-forme Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Avant de commencer la démarche, l'enseignant.e doit réunir :

- Un devis du transporteur libellé au nom de la structure qui paye
- Lettre de demande signée par le représentant légal de la coopérative scolaire (ou la personne mandataire à préciser)
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Un numéro de SIRET
- Si c'est une association : les statuts datés et signés
- Programme des activités du séjour

2. Instruction des demandes et vote par les élus de la Région en commission permanente

3. Réception de l'acte attributif à renvoyer signé

€ La Région peut prendre en charge jusqu'à 100% du coût du transport et dans la limite de 3 000€.

Contact :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

04 26 73 51 39

classebeneige@auvergnerhonealpes.fr

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-les-frais-de-transport-pour-un-projet-scolaire-la-montagne>

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



©LAMDJ/PeignéeVerticale

L'aide du Département de la Savoie à destination des écoles savoyardes

Maternelles
Primaires

Aide aux classes de découvertes

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le quotient familial des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD). Les enseignants centralisent les informations (quotients familiaux) afin de compléter le document depuis l'ASCD.

Les critères d'éligibilité

- Le projet de classe de découvertes doit être inscrit dans le projet de l'école et avoir obtenu un avis favorable de l'IEN et du DASEN.
- Le centre d'accueil doit être inscrit au répertoire de la DSDEN dont il dépend. Les établissements privés ne sont pas soumis à cette obligation.
- Le centre de vacances accueillant la ou les classes doit avoir un projet éducatif.
- La durée du séjour est de 5 jours, avec 4 nuitées minimum.

€ Pour les écoles qui partent en Savoie et en Haute-Savoie : 4,80 à 21,20€ par enfant et par jour.
Pour les écoles qui partent en dehors de la Savoie et de la Haute-Savoie : 4,30 à 16,90€ par enfant et par jour.

Le montant de l'aide sera versé globalement à l'association support de l'école ; par virement pour les séjours autonomes et en déduction de la facture de solde pour les séjours organisés via l'ASCD.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.

Etapas de la demande :

1. Prise de contact avec l'ASCD
2. Validation du respect des critères d'attribution
3. Recueil des quotients familiaux de chaque élève
4. Saisie de liste nominative
5. Attribution des fonds du séjour sur présentation des justificatifs obligatoires.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de
Découvertes

04 79 69 26 58 / 06 10 03 04 94

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



Aide "Coup de pouce"

Maternelles
Primaires

L'aide "Coup de Pouce" est une aide attribuée par le Conseil départemental de la Savoie et gérée par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

Les critères d'éligibilité

- Être une école de Savoie
- Partir en séjour scolaire avec nuitées dans le département de la Savoie
- Aide sans limite de nombre de nuitées

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.

€ Le montant de l'aide est de 100€ (par jour et par classe) pour les séjours scolaires avec nuitées qui se déroulent en Savoie.

Etapas de la demande

1. Prise de contact avec l'ASCD afin de déclarer le séjour
2. Dès lors que le séjour se déroule en Savoie, l'aide "Coup de Pouce" s'applique automatiquement.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de
découvertes

04 79 69 26 58

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



Aide aux courts séjours

Maternelles
Primaires

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le quotient familial des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'ASCD. Les enseignant.es centralisent les informations (quotients familiaux) afin de compléter le document depuis l'ASCD.

Les critères d'éligibilité

- La durée du séjour est de 1 à 3 nuitées.
- Le séjour doit se dérouler en Savoie ou Haute-Savoie.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.

Etapes de la demande

1. Prise de contact avec l'ASCD
2. Validation du respect des critères d'attribution
3. Recueil des quotients familiaux de chaque élève
4. Saisie de la liste nominative
5. Attribution des fonds du séjour sur présentation des justificatifs obligatoires.

€ L'aide forfaitaire est de 8€/j et par élève.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de découvertes

04 79 69 26 58

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



L'aide du département de la Haute-Savoie à destination des écoles haut-savoyardes

Aides aux classes de découvertes des écoles publiques ou privées

Maternelles
Primaires

L'aide aux classes de découvertes des écoles publiques et privées est une subvention du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Les critères d'éligibilité

- Etre une école de Haute-Savoie
- Pour les classes de découvertes se situant en Haute-Savoie ou hors Haute-Savoie :
 - Le séjour doit être de minimum 3 jours avec 2 nuitées et maximum 10 jours.
- Pour les classes de neige se situant en Haute-Savoie ou hors Haute-Savoie :
 - Le séjour doit être de minimum 3 jours et 2 nuitées obligatoires et maximum 5 jours.
 - Pratique du ski obligatoire à indiquer dans le descriptif du séjour avec les activités obligatoires.

Quand faire la demande d'aide ?

- Minimum 3 mois avant le début du séjour.
- Le maire de la commune doit signer le dossier et le Département s'aligne sur l'aide attribuée par la commune.

€

- Pour les classes de découvertes en Haute-Savoie et hors Haute-Savoie : 10€/j et par élève.
- Pour les classes de neige en Haute-Savoie : 20€/j et par élève.
- Pour les classes de neige hors Haute-Savoie : 10€/j et par élève.

Etapes de la demande

1. Remplissage du formulaire disponible sur le site du Conseil départemental de la Haute-Savoie : [Formulaire à remplir](#)
2. Création du dossier avec les pièces suivantes :

- Formulaire complété
- Budget prévisionnel visé et signé par les communes
- Projet pédagogique
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Numéro de SIRET de l'Association support

3. Instruction du dossier puis passage en commission pour validation
4. Confirmation de la tenue du séjour à envoyer par mail à dej-jeunesse@hautsavoie.fr
5. Attribution de l'aide.

Contact :

Conseil départemental de la Haute-Savoie

04 50 33 50 11

dej-jeunesse@hautsavoie.fr

<https://hautsavoie.fr/subvention/aide-aux-classes-de-decouverte-des-ecoles-publiques-et-privées/>



"Trousse à projets"

La "Trousse à projets" est la plateforme de financement participatif de l'Education nationale, gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cette plateforme a pour objectifs de promouvoir la pédagogie active, de faciliter les échanges entre enseignants, de renforcer les liens entre l'école et son territoire, et de soutenir les projets éducatifs via un fonds de solidarité destiné aux initiatives locales.

Les critères d'éligibilité

- Les projets éligibles sont les suivants :
 - les sorties ou séjours avec nuitées,
 - la création d'outils pédagogiques,
 - l'expérience internationale,
 - les pratiques artistiques ou scientifiques,
 - ou autres...

Etapas de la demande

1. Création de l'espace personnel sur la Plate forme "Trousse à projets"
2. Remplissage du formulaire en ligne avec la définition des objectifs financiers et le projet détaillé
3. Proposition du projet
4. Préparation la collecte avec l'équipe de la plate-forme
5. Autorisation de publication par le chef.fe d'établissement et activation du compte gestionnaire
6. Lancement et animation de la collecte
7. Finalisation de collecte
8. Autorisation du déblocage des fonds par le chef.fe d'établissement
9. Versement des fonds et réalisation du projet.

Quand faire la demande d'aide ?

Entre 2 et 3 mois minimum avant le séjour

- 8 à 15 jours : Montage du projet
- 20 à 60 jours : Collecte des fonds
- 2 jours : Versement des fonds

Vous pouvez consulter le : [Guide Trousse à projet](#)

€ Le montant est variable en fonction de la demande.
En général, les projets collectent environ 1 500€.

Contact :

contact@trousseaprojets.fr

<https://trousseaprojets.fr/>



Aides communales ou intercommunales

Les classes de découvertes peuvent parfois être financées par la commune ou l'intercommunalité dans laquelle est située l'école maternelle ou primaire. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.

Autres aides départementales (hors Savoie et Haute-Savoie) et régionales

Les collectivités de votre territoire peuvent potentiellement participer aux financements des séjours scolaires. Contactez-les pour avoir plus d'informations.

Aides des Associations des Parents d'Elèves (APE)

Ces associations peuvent organiser des événements afin de récolter des fonds pour les différentes sorties scolaires.

Collecte de fonds par l'établissement scolaire

- **Ventes diverses :**
 - L'enseignant.e ou l'école peut prendre contact avec un fournisseur de gâteaux, chocolats, fleurs, agrumes (etc.), afin de créer un partenariat. Chaque élève reçoit un prospectus contenant un bon de commande. Les enfants peuvent vendre ces produits à leur entourage (familles, amis, etc.). Une partie des bénéfices est reversée à l'établissement pour contribuer à l'organisation du séjour.
 - Vente de parts de gâteaux lors de divers événements : sorties d'école, marchés de Noël, etc.
- **Organisation d'événements, soirées :**
 - Soirée loto, soirée belote, ou autres : une partie des fonds est reversée pour le séjour.

Des ressources pédagogiques pour aiguïser la curiosité de vos élèves

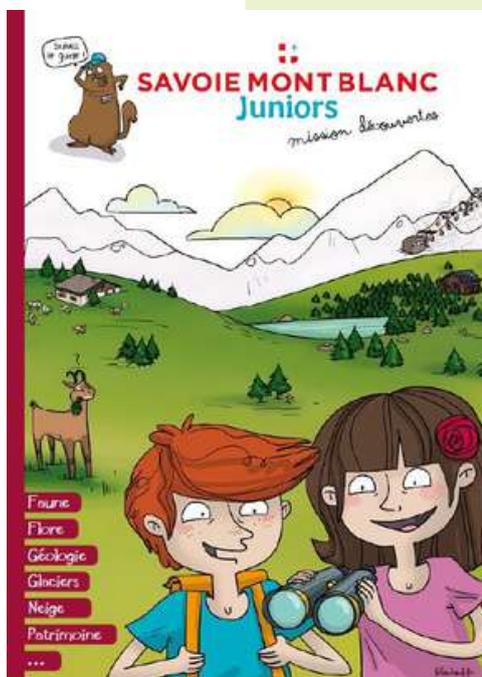
Préparez votre séjour avec nos fiches pédagogiques

Nous vous proposons 80 fiches pédagogiques gratuites. Elles offrent une multitude de contenus exploitables en classe, en amont de votre séjour, pour atteindre les compétences visées.

Organisés selon les 5 étages de la montagne, ces contenus vous permettent de découvrir avec vos élèves des thématiques variées et spécifiques à notre territoire de montagne telles que l'agriculture de montagne, la géologie, la nature et les étages alpins, la neige, l'histoire et les villes de la Savoie et de la Haute-Savoie, le patrimoine, le ski et son histoire, les animaux de montagne, les secours en montagne, les glaciers et la haute montagne ainsi que les traditions de montagne.

Chaque thématique est agrémentée de questions découvertes, de mots clés, de quizz et de rubriques "le sais-tu?" pour susciter la curiosité et l'intérêt de vos élèves.

Grâce à ces fiches pédagogiques, vos élèves deviendront des incollables de la Savoie et de la Haute-Savoie !



Vivez votre séjour avec notre livret pédagogique

Ce carnet de bord personnalisable est un véritable support d'apprentissages. Il permettra à vos élèves de renseigner leur identité, l'itinéraire à parcourir jusqu'au lieu de votre séjour et de se familiariser avec les spécificités de notre montagne.

Ils pourront de se familiariser avec leur environnement montagnard qu'ils vont découvrir pendant leur séjour et se préparer à vivre cette aventure collective.

Au fil des pages, vos élèves découvriront les animaux qui s'adaptent à l'hiver et apprendront à reconnaître leurs traces dans la neige. Ils découvriront les fleurs de montagne, les métiers spécifiques des montagnards, ainsi que de nombreuses autres thématiques liées à la montagne.

Nous offrons un exemplaire gratuit à tous les enseignants intéressés des cycles 2 et 3. [Commandez votre livret en ligne.](#)

[Pour en savoir plus, consultez notre site internet](#) 

Un projet de séjour ou une sortie journée ?

Contactez notre équipe pour recevoir des devis personnalisés selon vos attentes :

www.la-montagne-des-juniors.com

04 50 45 69 54

scolaires@lamdj.com



Découvrez nos outils pédagogiques :

notre livret pédagogique et nos fiches pédagogiques

En savoir plus :

<https://www.la-montagne-des-juniors.com/sejours-scolaires/outils-pedagogiques>


LA Montagne des Juniors

Ressources • Réseau • Classes & Colos

LA Montagne des Juniors est soutenue par :
le Conseil départemental de la Haute-Savoie
le Conseil départemental de la Savoie
le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
le Fonds pour le Développement de la Vie Associative.


haute savoie
le Département


SAVOIE
LE DÉPARTEMENT


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes


FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE